

# LES PARCS & l'eau



Introduction	3
Les Parcs au regard de l'eau	4
Les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau	6
Les Parcs : animateurs de projets	8
Les Parcs : conseillers techniques	12
Les Parcs : maîtres d'ouvrages	16
Les innovations apportées par les Parcs	20
Les Parcs dans la trame verte et bleue régionale	22
Les Parcs et la politique de l'eau en Artois-Picardie	24
Les enjeux de demain	26

## É D I T O R I A L

**D**epuis plus de 40 ans, les trois Parcs naturels régionaux du Nord - Pas de Calais, initient des projets et mettent en œuvre des programmes d'actions dans de nombreux domaines. La préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau, le développement des territoires ruraux et périurbains, la valorisation des patrimoines, l'éducation au développement durable, font partie, entre autres, des domaines d'intervention.

Pour que les fruits de l'expérience acquise profitent à l'ensemble des acteurs intéressés, il est indispensable de capitaliser les pratiques, de diffuser les résultats obtenus et d'en partager les enseignements.

Ainsi, Espaces naturels régionaux, dans le cadre de sa mission d'animation des trois Parcs naturels régionaux, a décidé de créer une nouvelle collection parmi ses publications, intitulée « Les Parcs & ... ».

Transmettre, partager et faire bénéficier aux acteurs du territoire régional ses expériences, au-delà des territoires des trois Parcs naturels régionaux du Nord - Pas de Calais, telle est l'ambition de cette nouvelle collection. Ni bilan d'activité, ni guide technique, cette nouvelle série de publications a pour objectifs :

- de présenter la diversité des missions et interventions des parcs, les innovations apportées,
- d'illustrer par des exemples choisis, concrets et opérationnels, les méthodologies utilisées et les partenariats mis en œuvre,
- de replacer ces programmes d'actions aux regards des enjeux territoriaux, environnementaux et sociétaux.

« Les Parcs & l'eau » en est le premier numéro et sera également téléchargeable sur notre site internet :

**[www.enrx.fr](http://www.enrx.fr)**

**Anne-Marie Stiévenard**  
présidente d'Espaces naturels régionaux,  
conseillère régionale





Les Parcs naturels régionaux se sont investis dans le domaine de l'eau depuis plus de 15 ans pour certains d'entre eux (Scarpe-Escaut, Caps et Marais d'Opale), et plus récemment pour d'autres (Avesnois). Concentrés sur des problématiques spécifiques de valorisation des milieux humides et aquatiques, les Parcs ont progressivement intégré dans leur stratégie d'intervention l'ensemble des usages de l'eau. Ils répondent ainsi aux enjeux des territoires, et remplissent leur rôle d'expérimentateur dans la mise en place d'outils innovants en matière de planification ou de programmes opérationnels.

La nouvelle charte du Parc de l'Avesnois et les chartes renouvelées des Parcs de Scarpe-Escaut et des Caps et Marais d'Opale accordent une priorité aux questions portant sur l'avenir de notre patrimoine Eau et placent le Parc en situation de co-décideur sur ces questions.

Ces dispositions s'expliquent en grande partie par une double légitimité reconnue aux Parcs : celle de son territoire et de son ingénierie.

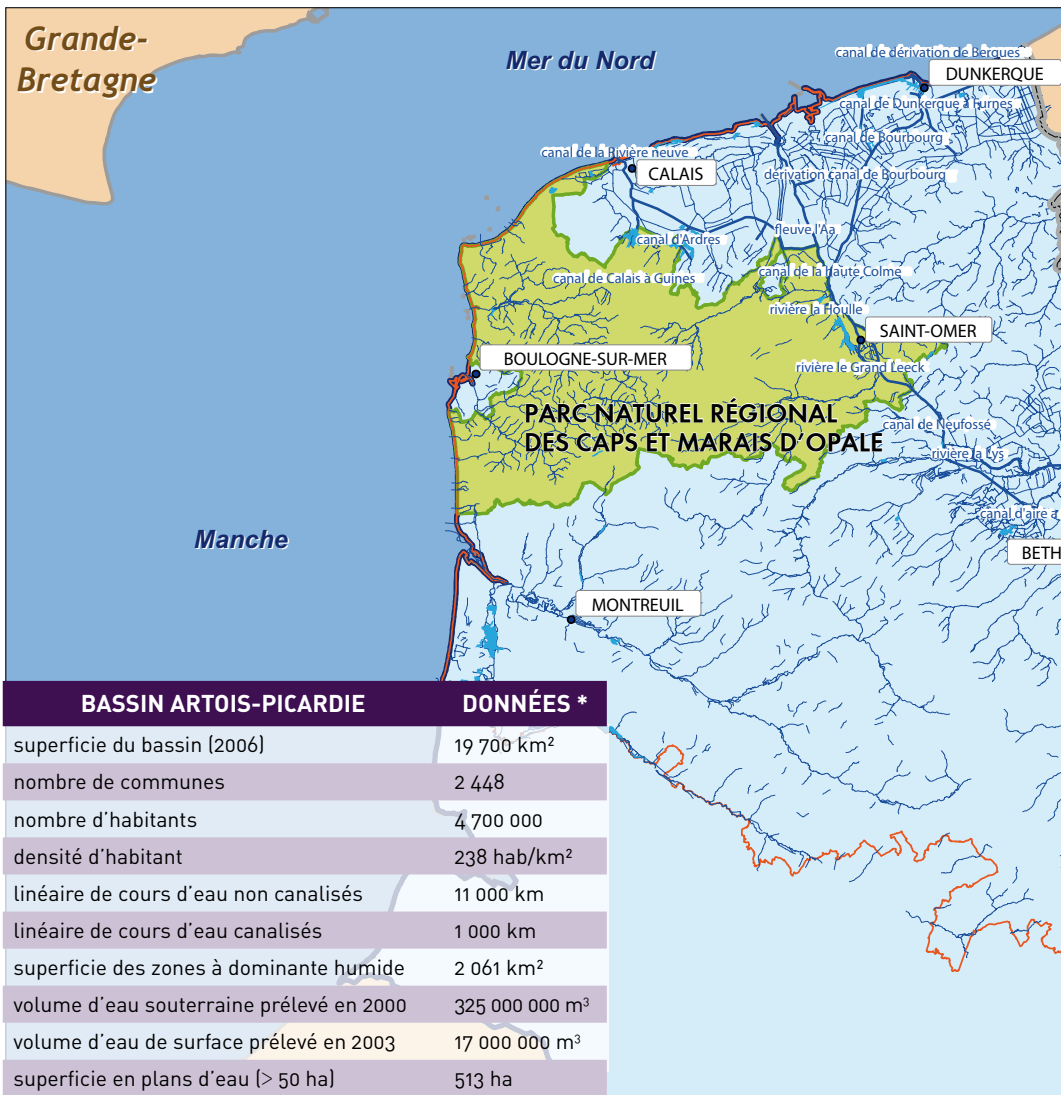
Celle de son territoire dont la cohérence, en terme de périmètre, favorise l'approche globale des enjeux liés à l'eau, en dépassant les limites des entités administratives ou des bassins de vie, souvent inadaptées à une telle démarche.

Celle de son ingénierie et de son savoir-faire qui sont par principe polyvalents, pluridisciplinaires et donc propres à traiter un domaine aussi transversal que peut l'être la gestion de l'eau.

Ainsi l'expérience acquise par les Parcs sur les questions rurales, leur légitimité, au regard de la loi à contribuer à l'aménagement du territoire et leur volonté à inscrire leurs missions dans une démarche partenariale, placent les Parcs dans une position privilégiée pour traiter les enjeux de l'eau. Ces derniers qui relèvent souvent de problématiques urbaines trouvent généralement des réponses sur les territoires ruraux, lesquels ne sont pas toujours organisés pour faire face à ces nouvelles attentes. La solidarité entre ces deux mondes est donc capitale dans la gestion intégrée de l'eau et, à ce titre, le Parc joue et doit continuer à jouer un rôle essentiel de médiateur.

Ainsi forts de ces atouts, les trois Parcs de la région Nord - Pas de Calais, dans le cadre de leurs politiques de l'eau respectives, ont développé en particulier, trois missions :

- animer des projets de territoire,
- assurer du conseil technique,
- porter la maîtrise d'ouvrage d'opérations.



BASSIN ARTOIS-PICARDIE	DONNÉES *
superficie du bassin (2006)	19 700 km <sup>2</sup>
nombre de communes	2 448
nombre d'habitants	4 700 000
densité d'habitant	238 hab/km <sup>2</sup>
linéaire de cours d'eau non canalisés	11 000 km
linéaire de cours d'eau canalisés	1 000 km
superficie des zones à dominante humide	2 061 km <sup>2</sup>
volume d'eau souterraine prélevé en 2000	325 000 000 m <sup>3</sup>
volume d'eau de surface prélevé en 2003	17 000 000 m <sup>3</sup>
superficie en plans d'eau (> 50 ha)	513 ha

\* données issues de l'état des lieux des districts hydrographiques Escaut, Somme et Côtiers Manche Mer du Nord, Meuse (partie Sambre) Agence de l'Eau Artois-Picardie - mars 2005

## Les Parcs au regard de l'eau

CAPS ET MARAIS D'OPALE	DONNÉES
superficie du Parc naturel régional (2006)	665 km <sup>2</sup>
nombre de communes	153
nombre d'habitants (INSEE 1999)	262 412
densité d'habitant	235 hab/km <sup>2</sup>
linéaire de cours d'eau non canalisés (BD topo)®	422 km
linéaire de cours d'eau canalisés (BD topo)®	20 km
superficie des zones humides	37 km <sup>2</sup>
volumes d'eau souterraine prélevés en 2004	47 818 448 m <sup>3</sup>
volumes d'eau de surface prélevés en 2004	13 207 954 m <sup>3</sup>
superficie en plans d'eau (> 50 ha)	140 ha
superficie en eau (BD topo)®	1 015 ha

Les Parcs naturels régionaux du Nord – Pas de Calais représentent 13 % de la superficie du bassin et accueillent 12 % de la population, soulignant leur caractère rural. Ils ont une importance capitale pour la ressource en eau du bassin Artois-Picardie :

- la majorité des plans d'eau de plus de 50 ha y sont présents,
- 30% des volumes d'eau souterraine y sont prélevés.

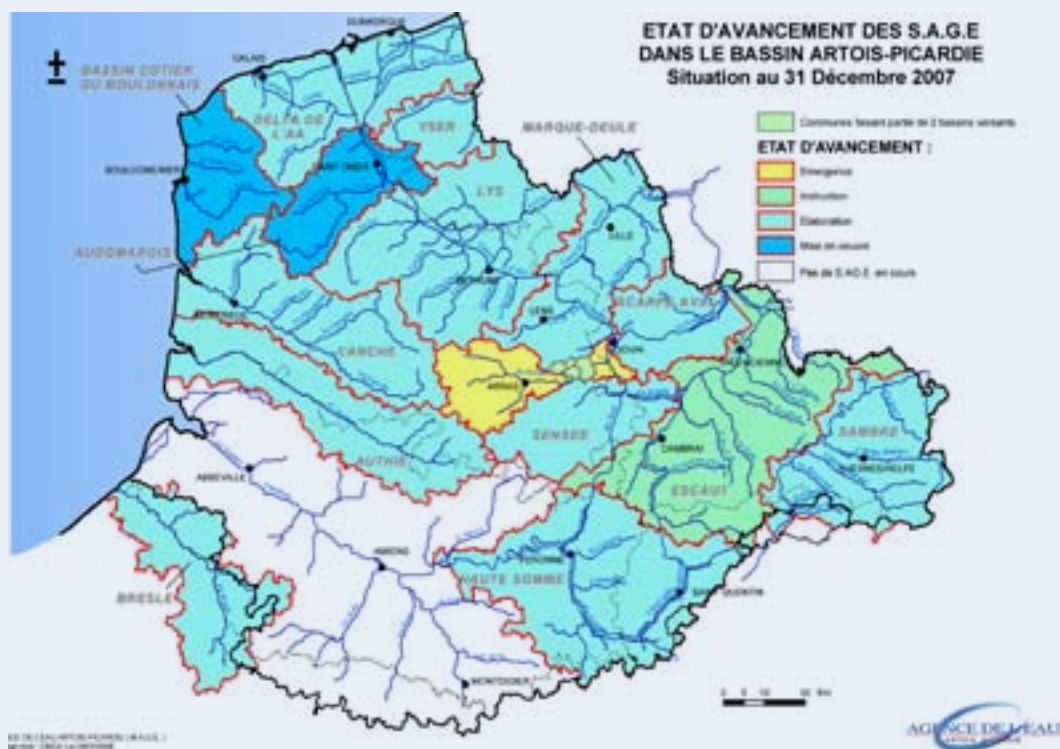


Sources : Limite d'état - ESRI Data & Maps - 2005  
 Limite régionale, réseau hydrographique, chefs-lieux d'arrondissement - SIGALE/BD Carto © IGN - Paris  
 Eaux superficielles - ©Corine land cover - IFEN/IGN Belgique - 2000  
 Périmètre de révision du Parc naturel régional de l'Avesnois - ©SMPNRA - 2006  
 Limites des parcs naturels régionaux, chefs lieux d'arrondissement - ©SIGALE - 2005  
 Réalisation : ENR/SMPNRA - Mai 2008 - Copie et reproduction interdites

SCARPE-ESCAUT	DONNÉES
superficie du Parc naturel régional (2006)	430 km <sup>2</sup>
nombre de communes	48
nombre d'habitants (INSEE 1999)	166 000
densité d'habitant	386 hab/km <sup>2</sup>
linéaire de cours d'eau non canalisés (BD topo)®	1 200 km
linéaire de cours d'eau canalisés (BD topo)®	78 km
superficie des zones humides	106 km <sup>2</sup>
volumes d'eau souterraine prélevés (2004)	25 331 518 m <sup>3</sup>
volumes d'eau de surface prélevés (2004)	NC
superficie en plans d'eau (> 50 ha)	78 ha
superficie en eau (BD topo)®	1 217 ha

AVESNOIS	DONNÉES
superficie du Parc naturel régional (2006)	1 310 km <sup>2</sup>
nombre de communes	135
nombre d'habitants (INSEE 1999)	141 987
densité d'habitant	120 hab/km <sup>2</sup>
linéaire de cours d'eau non canalisés (BD topo)®	2 053 km
linéaire de cours d'eau canalisés (BD topo)®	67 km
superficie des zones humides	18 km <sup>2</sup>
volumes d'eau souterraine prélevés (2003)	25 400 000 m <sup>3</sup>
volumes d'eau de surface prélevés (2003)	3 000 000 m <sup>3</sup>
superficie en plans d'eau (> 50 ha)	180 ha
superficie en eau (BD topo)®	972 ha





## Les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

La loi du 3 janvier 1992 sur l'eau a institué deux outils de planification, les SDAGE (Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) au niveau des grands bassins hydrographiques ( voir carte ci-dessus ), et les SAGE (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux) localement au niveau des sous-bassins. Le contenu et la portée juridique de ces documents ont été renforcés par les nouvelles dispositions de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques du 30 décembre 2006, en vue d'assurer une meilleure mise en œuvre des directives européennes, notamment la directive cadre sur l'eau qui fixe des objectifs d'atteinte du bon état écologique des fleuves, rivières et nappes, et instaure plus de transparence dans les politiques publiques.

Outils stratégiques de planification de l'eau tous usages confondus, les SAGE ont connu un véritable engouement sur le territoire du bassin Artois Picardie. Les Parcs naturels régionaux ont ouvert la voie de cette démarche innovante, avec les premiers SAGE approuvés du Boulonnais en 2004, de l'Audomarois en 2005 et demain des SAGE Scarpe-aval et de la Sambre. Aujourd'hui, cette décentralisation de la politique de l'eau a permis aux acteurs de territoires de prendre en mains l'avenir de leur patrimoine EAU, en proposant concrètement des objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des milieux humides qui leur sont associés.

Les CLE (Commissions locales de l'eau), établies par arrêté préfectoral, constituent de véritables instances de concertation chargées de l'élaboration, de la révision et du suivi de la mise en oeuvre des SAGE.

Un nouveau challenge s'ouvre pour les Parcs à un moment où l'on parle de révision des SAGE : celui de s'adapter à la nouvelle loi sur l'eau et au SDAGE Artois Picardie révisé.

En effet, trois volets de cette révision peuvent être considérés comme des champs d'investigation pour les Parcs au regard de leur savoir-faire :

- une portée réglementaire accrue des SAGE au service d'une meilleure articulation des politiques publiques sur un territoire,
- l'évaluation environnementale en tant qu'outil d'aide à la décision pour une intégration de l'environnement dans toutes ses composantes,
- l'appropriation citoyenne d'un projet de territoire, enjeu à intégrer le plus en amont possible de la procédure d'enquête publique.



## AVESNOIS SAGE de la Sambre

« Un Parc doit en priorité fédérer les divers acteurs de son territoire notamment autour de projets environnementaux. Médiateur entre les intérêts particuliers et garant de l'intérêt général, il est une structure privilégiée pour répondre aux enjeux de l'eau, notamment dans le cadre des SAGE. Pour celui de la Sambre, grâce à la concertation menée depuis son origine, la mobilisation des acteurs est forte en CLE comme en groupes de travail. »

**Paul Raoult**  
sénateur - maire de Le Quesnoy  
président de la CLE du SAGE de la Sambre  
président du Parc naturel régional de l'Avesnois



## SCARPE-ESCAUT SAGE Scarpe aval

« J'attends d'un outil comme le SAGE qu'il mette en musique, qu'il assemble les acteurs et les usagers de l'eau sur l'ensemble du bassin, et qu'il développe également la solidarité entre acteurs. Le SAGE, que nous avons adopté, impulse des méthodes de travail qui favorisent la concertation et permettent l'émergence de nouveaux projets, parfois à d'autres échelles. Outre sa capacité à organiser l'échange et l'écoute de tous, le PNR Scarpe-Escaut nous permet d'avoir un débat à l'échelle transfrontalière. »

**Alain Bocquet**  
député-maire  
de Saint-Amand-les-Eaux  
président de la CLE  
du SAGE Scarpe aval



## CAPS ET MARAIS D'OPALE SAGE du Boulonnais et de l'Audomarois

« Lors de la phase d'élaboration des SAGE du Boulonnais et de l'Audomarois, le Parc des Caps et des Marais d'Opale a été à la hauteur des attentes des acteurs du territoire soucieux d'obtenir des réponses concrètes tant contractuelles que réglementaires, sur les grands enjeux de l'eau d'aujourd'hui et de demain. Doté d'une équipe pluridisciplinaire qui avait toutes les qualités requises pour aborder de façon prospective un thème aussi transversal que l'eau, le Parc a construit au travers des SAGE de réelles "feuilles de route" qui aujourd'hui motivent les uns et les autres à avancer vers une meilleure prise en compte de cette ressource devenue rare pour certains, abondante et tumultueuse pour d'autres. Dans le prolongement du travail qui a permis d'approuver les deux premiers SAGE du bassin Artois-Picardie, le Parc en qualité d'animateur des Commissions locales de l'eau, doit conforter sa mission de fédérateur, de "facilitateur" des projets. Si le Parc reste un opérateur potentiel, cette mission est fondamentale car le chemin vers une plus grande appropriation par les citoyens, mais aussi par les décideurs, de la fragilité de cette ressource est encore long. »

**Daniel PARENTY**  
maire de Baincthun  
président de la CLE  
du SAGE du bassin côtier  
du Boulonnais



**Christian Denis**  
adjoint au maire de Wizernes  
président de la CLE  
du SAGE de l'Audomarois

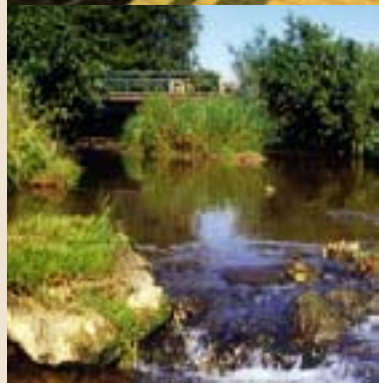


# Les Parcs : animateurs de projets

L'expérience des Caps et Marais d'Opale

**L'**évolution de nos territoires et les incidences de celle-ci sur notre ressource en eau et nos milieux humides et aquatiques posent la question de l'articulation des démarches de planification et de réglementation de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du transport et du tourisme avec les démarches de gestion de l'eau.

Pour répondre à cette problématique et eu égard à sa charte qui place les enjeux de l'eau en position de priorités, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale s'est rapidement positionné en animateur des Commissions locales de l'eau - CLE - en charge de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Deux territoires ont été concernés par cette animation de projet : le Boulonnais et l'Audomarois.



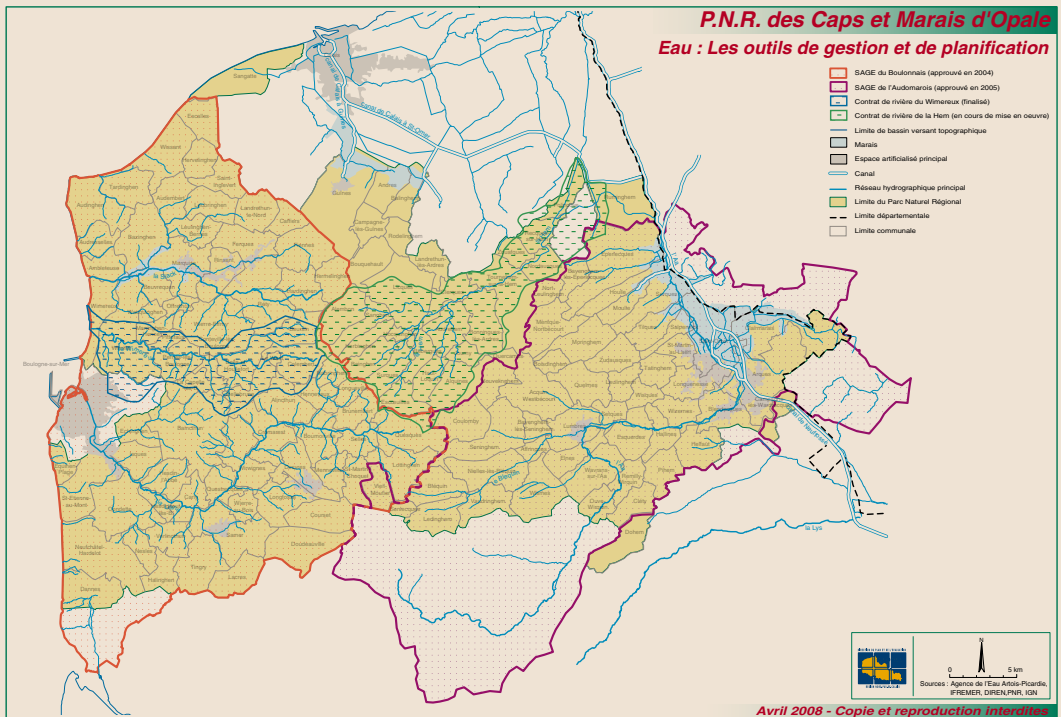




## Le rôle du Parc avant approbation des SAGE, lors de leur élaboration

Fédérer les acteurs du territoire autour d'un projet répondant aux principes d'une gestion de l'eau intégrant l'ensemble des usages, c'est concrètement pour le Parc naturel régional, la mise en place de trois missions fondamentales :

- assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux de coordination et d'études pour apporter les éléments techniques nécessaires à la prise de décisions,
- coordonner les séances de travail techniques en vue de faire émerger des solutions partagées par l'ensemble des acteurs de l'eau,
- animer la procédure administrative d'approbation des SAGE aux côtés de l'État.



## Le rôle du Parc après approbation des SAGE, lors de leur mise en oeuvre

Du projet approuvé par les acteurs du territoire à sa mise en œuvre, le Parc continue de jouer un rôle décisif en qualité d'animateur des CLE qui se traduit par les missions suivantes :

- faire vivre le SAGE, notamment par sa diffusion aux acteurs du territoire de telle sorte que chacun à son niveau en intègre les enjeux réglementaires et contractuels. Le Parc poursuit son rôle de "facilitateur" en développant la communication et en coordonnant les réflexions collectives nécessaires à la mise en œuvre de programme de travaux. Par ailleurs, le Parc a suscité la création de nouvelles structures administratives jugées indispensables pour une mise en œuvre rapide et efficace, complémentaires aux structures existantes. Il s'agit sur ce dernier point de pallier la carence de certaines compétences identifiées dans les SAGE,
- faire respecter le SAGE : Le Parc assure le suivi administratif des projets d'aménagement ou de gestion dans le domaine de l'eau mais aussi hors du domaine de l'eau en vue d'une bonne intégration du SAGE,
- évaluer le SAGE, de telle sorte à ajuster si nécessaire les moyens et les objectifs au vu des résultats obtenus.

Le choix du Parc naturel régional d'assurer le secrétariat de la CLE et les missions énoncées ci-dessus implique que le Parc constituera, à l'avenir, un référent en matière de politique de l'eau, ce qui nécessite un minimum d'investissement en ingénierie dans ce domaine et une mobilisation de nouveaux moyens.



## SCARPE-ESCAUT

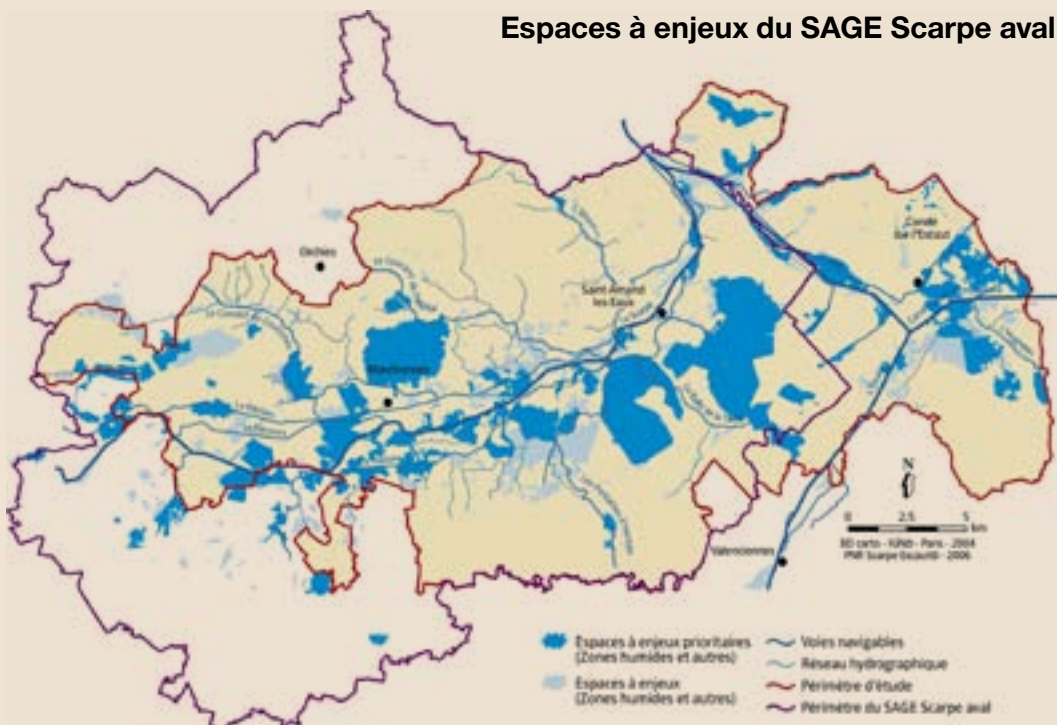
### Zones humides : pour améliorer leur préservation, une animation locale est indispensable

Marais, tourbières, forêts alluviales, prairies... Les zones humides sont particulièrement présentes en Scarpe-Escaut. Pour localiser ces zones dans le SAGE Scarpe aval et sur le reste de son territoire, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut a mené un travail en **5 étapes successives** :

- 1- étude cartographique (délimitation selon des critères géographiques et scientifiques),
- 2- questionnaires aux communes,
- 3- campagnes de terrain précisant et hiérarchisant les intérêts de chaque zone,
- 4- cinq réunions géographiques pour discuter des résultats avec élus, agriculteurs, associations,
- 5- mise à disposition du public des cartes élaborées.

Ainsi, plus de 250 personnes ont participé à la localisation des zones humides, aboutissant à une cartographie identifiant 275 sites sur 10 000 ha.

### Espaces à enjeux du SAGE Scarpe aval





## La concertation, pierre angulaire de l'action

Le Parc naturel régional de l'Avesnois, porteur du SAGE de la Sambre, a réalisé une large concertation qui a permis d'aboutir à une forte mobilisation dès la phase préalable. Plus de 70% des 127 communes concernées ont délibéré favorablement sur le projet de SAGE. Depuis, la concertation s'est maintenue grâce à quatre groupes de travail thématiques, un groupe d'experts « zones humides », des journées de sensibilisation ouvertes à tous (280 participants), et grâce à une CLE régulièrement réunie.

### Résultat de la consultation des communes - SAGE Sambre -



## CAPS ET MARAIS D'OPALE

### Coordonner l'action au niveau local

À l'échelle d'un bassin versant de 77 km<sup>2</sup> avec 19 communes concernées, le PNR des Caps et Marais d'Opale a animé un contrat de rivière depuis sa phase de conception qui a duré 3 ans jusqu'à la réalisation des travaux initiés en 1996 et finalisés en 2003. Ce travail de coordination sur la vallée du Wimereux a permis de répondre concrètement aux enjeux des inondations, de la reconquête du paysage bocager, de la valorisation écologique de la rivière et du développement des activités compatibles avec la préservation de la qualité des milieux aquatiques.



# Les Parcs : conseillers techniques

## L'expérience de l'Avesnois

Cette mission se traduit de 3 façons :

### **1• Avis dans le cadre des consultations administratives**

Les Parcs sont amenés à formuler des avis consultatifs sur tous les projets soumis au régime de l'autorisation préfectorale, notamment au titre de la loi sur l'eau et des autorisations d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : drainage agricole, implantation de station d'épuration, plan d'épandage agricole et industriel...

Leur équipe pluridisciplinaire permet de répondre de manière pertinente. En amont, un travail partenarial avec les services de l'État et les bureaux d'étude permet au Parc d'exprimer ses attentes au regard de la charte et de s'inscrire dans une démarche constructive de conception de projet.

### **2• Conseil à maîtrise d'ouvrage**

L'équipe technique du Parc :

■ met en oeuvre une mission d'information et de conseil auprès des communes (porter à connaissance, mise à disposition de données...),

■ s'implique en amont des projets portés par les acteurs du territoire pour favoriser la préservation du patrimoine naturel et architectural,

■ propose un accompagnement méthodologique dans le cadre des PLU afin de préserver le bocage en concertation avec les élus, exploitants et propriétaires (en 8 ans, 34 communes du Parc s'y sont engagées).





### **3• Maîtrise d'ouvrage déléguée d'actions collectives**

*En tant qu'animateur d'un projet de territoire et de par l'ingénierie dont ils disposent, les Parcs ont la capacité de fédérer des actions collectives et de monter des projets opérationnels multipartenariaux associant des acteurs publics et privés. Par ailleurs, leur connaissance et leur pratique des montages financiers impliquant des fonds publics permettent aux Parcs naturels régionaux de se voir confier la maîtrise d'ouvrage déléguée d'opération.*

#### **Un exemple d'accompagnement des acteurs locaux : la valorisation des eaux d'exhaure des carrières**

*Le territoire de l'Avesnois constitue l'unique pôle d'extraction de granulats de roches massives du département du Nord dont la production est destinée aux entreprises du bâtiment et des travaux publics. Lorsque les carrières se creusent, l'eau infiltrée dans les roches calcaires abonde et est renvoyée dans les cours d'eau après traitement alors qu'elle pourrait être valorisée en eau potable. Sous l'égide du Parc naturel régional de l'Avesnois, des études et des diagnostics sont ainsi réalisés afin d'évaluer les impacts environnementaux et les contraintes techniques et financières d'une telle valorisation. À ce jour, les résultats des études ont permis à ces entreprises et à la Régie SIDEN France, d'engager la phase d'étude de faisabilité technique sur l'ensemble des sites carriers de l'Avesnois.*



#### **M. BOCAHUT Directeur de la carrière Haut Lieu.**

« Le Parc permet de rassembler autour d'un projet des acteurs différents qui n'auraient pas forcément travaillé ensemble », explique M. BOCAHUT. « C'est agréable de ne pas se situer en logique d'affrontement mais de coordination. Sur ce projet, nous travaillons donc en partenariat avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie, le SIDEN France (Syndicat interdépartemental des eaux du nord de la France), l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction), la Région Nord – Pas de Calais et un réseau de carriers locaux. »

Extrait d'un entretien réalisé pour la plaquette « L'eau et les carrières en Avesnois » éditée en 2005.



## CAPS ET MARAIS D'OPALE

### Une gestion intégrée des zones humides en Caps et Marais d'Opale : l'exemple de la basse vallée de la Slack

Grâce à son ingénierie pluridisciplinaire, le Parc répond aux attentes des acteurs locaux en définissant des principes de gestion et des aménagements qui concilient la valorisation agricole et la préservation de la qualité écologique du milieu.

Les enjeux sont liés à l'alimentation en eau de cette zone humide, la maîtrise de l'érosion des sols sur les coteaux environnants, les mesures agri-environnementales dans les prairies humides, l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti, la préservation d'un paysage ouvert, la maîtrise des activités de loisirs (chasse au gibier d'eau) et la gestion écologique des voies d'eau.

## AVESNOIS

### Le Parc de l'Avesnois comme conseiller technique pour la lutte contre l'érosion des sols

Après des enquêtes de terrain et des études de cas, les manifestations et les risques d'érosion des sols et de ruissellement ont été analysés, donnant lieu à la réalisation d'une plaquette de sensibilisation à destination des collectivités et des agriculteurs. Quelques sites permettront d'expérimenter in situ des techniques de lutte contre l'érosion et de gestion des ruissellements grâce à divers partenariats.

Source : « Étude contre l'érosion dans l'Avesnois, Diagnostic des phénomènes d'érosion. Livret guide de recommandations », juin 2004, Confluences ingénieurs – PNR Avesnois





## Gestion hydraulique du Parc naturel transfrontalier du Hainaut



## SCARPE-ESCAUT

### Des conseils reposant sur un diagnostic précis du territoire

*Affaissements miniers, absence de pentes, artificialisation des cours d'eau...*

*Le conseil est nécessairement basé sur un diagnostic de terrain en Scarpe-Escaut mené grâce :*

■ à un réseau de mesures performant (63 puits et piézomètres suivis mensuellement, 12 ouvrages hydrauliques et 3 pluviomètres suivis en continu),

■ au relevé sur le terrain des sens d'écoulement, de la topographie et des connexions hydrauliques.

*Les propositions de gestion de cours d'eau, de protection et de réhabilitation des zones humides sont ensuite faites en collaboration avec les gestionnaires (syndicats hydrauliques, intercommunalités...).*





# Les Parcs : maîtres d'ouvrage

## La gestion hydraulique des massifs forestiers de Scarpe-Escaut

**L**a gestion équilibrée de la ressource en eau et la préservation des zones humides constituent deux enjeux forts du Parc naturel régional.

Les massifs domaniaux, qui représentent plus de la moitié des surfaces forestières du territoire (6280 ha), sont eux aussi directement concernés par ces enjeux. . . d'autant plus qu'ils abritent des milieux et des espèces d'intérêt patrimonial. Or depuis les années 1960, des travaux ont été mis en œuvre, d'un impact plus ou moins important sur l'équilibre des massifs forestiers : travaux d'assainissement au sein des massifs, travaux d'aménagement hydraulique du réseau hydrographique superficiel en périphérie, travaux connexes à des opérations d'aménagement foncier, drainages agricoles, etc.

Le Parc Scarpe-Escaut met en œuvre différentes actions avec l'Office national des forêts (ONF) afin d'optimiser les conditions d'humidité et l'expression de la biodiversité, en compatibilité avec la production de bois et l'ouverture au public. Une convention-cadre signée dès 1999 avec l'ONF régit ce partenariat. Elle est depuis complétée par des conventions spécifiques dont la gestion de l'eau et la maîtrise hydraulique constituent les principales déclinaisons.

Les axes de collaboration sont :

- une approche commune aux différents aménageurs pour les travaux susceptibles d'avoir une influence sur l'équilibre hydraulique forestier. Le Parc assure l'étude et la formalisation des propositions techniques de mesures compensatoires et assiste l'ONF dans le suivi de ces dernières,
- l'élaboration et la mise en œuvre directe par le Parc, en lien avec l'ONF, d'opérations de gestion hydraulique : pose d'ouvrages, réhabilitation de mares, de zones humides, travaux connexes, travaux d'accompagnement des mesures compensatoires...

Ces différents projets, d'abord engagés sous forme d'expérimentations, puis progressivement transférés, facilitent une culture commune de la gestion hydraulique forestière.



## L'exemple de la forêt domaniale de Marchiennes

Le massif domanial de Marchiennes couvrant environ 800 ha, est inscrit dans son intégralité au réseau Natura 2000, au double titre de la « Directive oiseaux » et de la « Directive habitats », et fait l'objet d'un contrat de forêt piloté par le Conseil général du Nord.

Ce sont notamment ses très nombreuses mares (plus de 300), dont certaines abritent le Triton crêté (*Triturus cristatus*), qui ont motivé et justifié le classement européen.

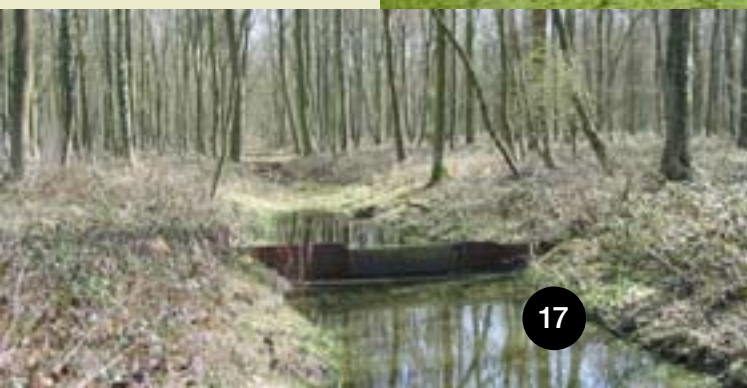
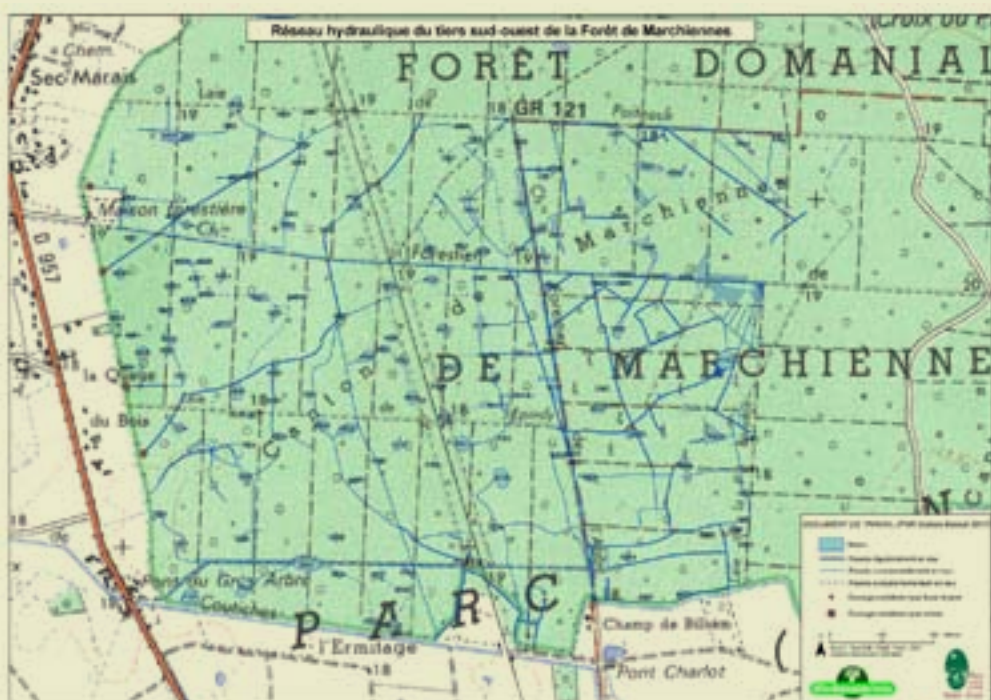
Différents travaux hydrauliques ont été mis en œuvre entre 2001 et 2004 par le Parc et l'ONF sur le secteur ouest de la forêt :

- création de casiers hydrauliques, avec mise en place de seuils de gestion des eaux et d'ouvrages de régulation en sortie du massif,

- restauration de mares,

- amélioration du fonctionnement hydraulique au sein du massif avec installation et réfection de passages busés, comblement ou réouverture de fossés, création de retenues en cascade afin d'améliorer la rétention de l'eau en forêt...

Depuis, de telles réalisations, pour beaucoup expérimentées à cette occasion, ont pu être développées sur d'autres massifs. Ces actions se poursuivent en forêt de Marchiennes dans le cadre d'un projet de contrat Natura 2000 sur lequel l'ONF travaille en collaboration avec le Parc.



## CAPS ET MARAIS D'OPALE

### La prise en compte des poissons migrateurs

À défaut de porteur de projet sur l'enjeu de la reconquête de la libre circulation des poissons migrateurs, le PNR des Caps et Marais d'Opale a assuré la maîtrise d'ouvrage de travaux sur la rivière de salmonidés du Wimereux. Les travaux consistaient à aménager des ouvrages hydrauliques (barrages) liés à d'anciennes activités de minoterie. Ces opérations sont lourdes tant sur un plan administratif que technique puisqu'il s'agit d'intervenir d'une part, en domaine privé et, d'autre part, sur des milieux aquatiques qui nécessitent une certaine technicité. Les passes à poissons qui ont été réalisées se situent sur les anciens moulins de Wimille et de Belle et Houlefort.



## SCARPE-ESCAUT

### Le Parc s'adapte aux spécificités de son territoire

Compte tenu des spécificités hydrogéologiques de la plaine de la Scarpe, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut s'est porté maître d'ouvrage de la mise en place d'un suivi piézométrique de la nappe superficielle. Ainsi, 65 puits et piézomètres implantés dans la plaine sont relevés mensuellement depuis 1999 et permettent d'observer le comportement de la nappe alluviale et d'identifier le lien avec les zones humides et le fonctionnement des cours d'eau de la plaine en période de hautes et de basses eaux.







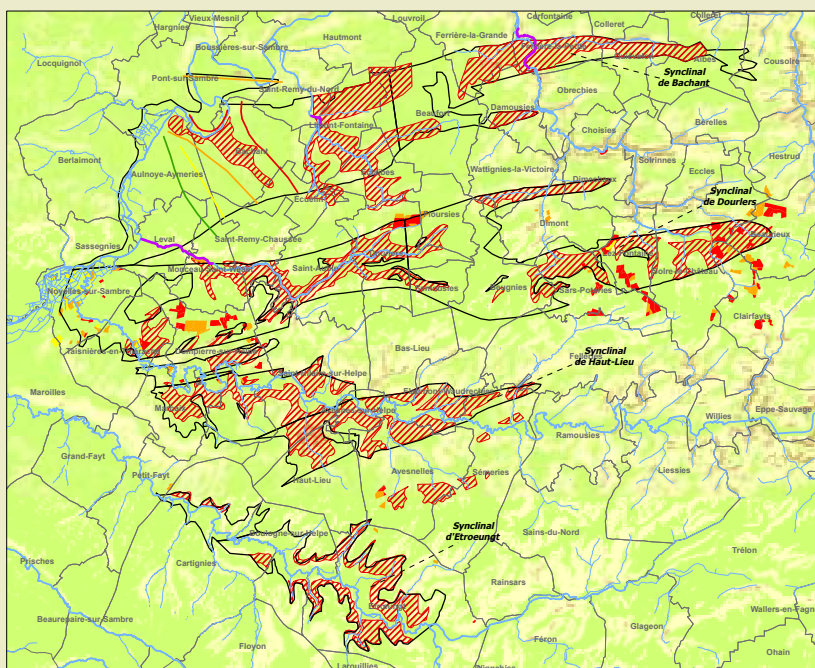
# AVESNOIS

## La protection de la ressource en eau

Le bassin versant de la Sambre couvre les 2/3 du territoire du Parc de l'Avesnois. Plus de 25 millions de m<sup>3</sup> d'eau y sont prélevés annuellement. Les 2/3 de ces prélèvements d'eaux souterraines concernent l'eau potable. La majorité de ce bassin versant de la Sambre est formée de plusieurs bandes calcaires fissurées, seules sources d'eau potable du territoire. Ces synclinaux sont très vulnérables aux pollutions car les fissures permettent aux polluants d'y migrer facilement. Ainsi dans le cadre du SAGE de la Sambre, un partenariat avec l'école Polytech'Lille a permis d'établir un bilan quantitatif et qualitatif de la ressource en eau souterraine, ainsi qu'une carte de vulnérabilité des synclinaux du bassin versant.

### Calcaires affleurants et vulnérabilité pédoécologique

- Calcaires affleurants
- Aquifères
- zones\_pertes
- Réseau hydrographique
  - principal
  - secondaire
- Vulnérabilité (pédologie):**
  - Faible
  - Moyenne
  - Forte
  - Très Forte
- Pentes**
  - Pente < 5 %
  - Pente: 5 - 15 %
  - Pente: > 15 %
- Épaisseur de limons (en m)**
  - 5
  - 10
  - 15
  - 20
- Limites communales



Source: BD Top © IGN - Paris - 2000  
 Bassin versant © AEAP - 2003  
 Zones de pertes © SMPNSRA d'après Carillon - Clément, 1972 et Ricout, 1975  
 Pédologie © SMPNSRA d'après ADADCO - et après les inventaires de 1980 à 2004  
 Synclinaux © BURDET/EPHE - Étude de synthèse sur l'état des nœuds carstiques de l'Avesnois / SMPNSRA - 2002  
 Aquifères (géologie) Calcaires affleurants © SMPNSRA d'après Carlier, 1950 000 BRGM - 2003 / © IGN-Paris - 1994



## ESPACES NATURELS RÉGIONAUX

### L'expérimentation de nouveaux outils de suivi des zones humides

Le programme de suivi et d'évaluation de la qualité des zones humides animé par ENR<sup>x</sup> depuis 1999 fédère les compétences régionales autour d'une réflexion sur le développement de méthodes de suivi, d'estimation et de hiérarchisation de la qualité écologique des milieux humides à partir des oiseaux. Cahier technique téléchargeable sur [www.enrx.fr](http://www.enrx.fr)



# Les innovations apportées par les Parcs

## AVESNOIS

### Le développement de la pédagogie relative à l'eau

Le Parc de l'Avesnois a réalisé trois outils pédagogiques sur l'eau :

- une mallette « Regards sur l'eau dans l'Avesnois », destinée aux collégiens du territoire et conçue en partenariat avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie et l'Éducation nationale,
- une exposition itinérante abordant les enjeux de l'eau de l'Avesnois, accessible aux enfants dès six ans et aux malvoyants,
- un circuit d'interprétation autour du thème du bassin versant sur la commune d'Obrechies.



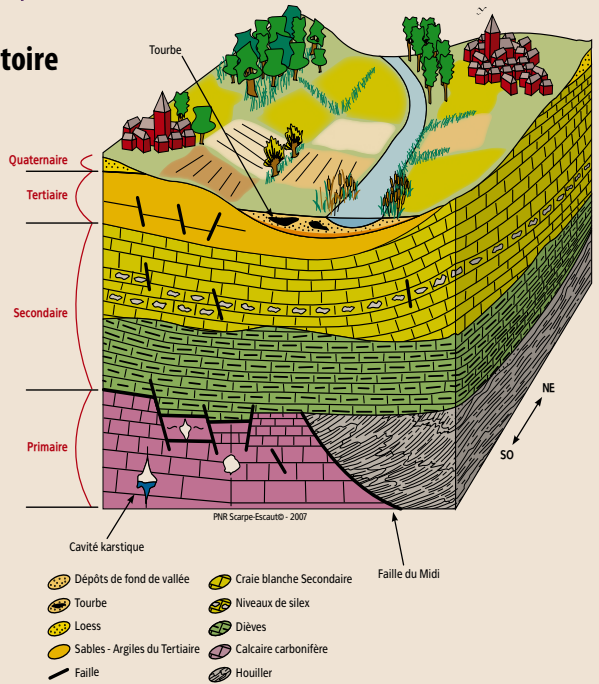


### La caractérisation géologique du territoire

Ce travail réalisé entre 2000 et 2005 avec le Conseil scientifique de l'environnement Nord - Pas de Calais (CSENPC) a permis d'obtenir une base de données de 1950 sondages et des cartes de synthèses permettant de :

- localiser les zones tourbeuses (anciennes et actuelles),
- appréhender les zones faillées (zones d'infiltration privilégiées),
- connaître la protection de l'aquifère du Crétacé (épaisseur et nature de la couche tertiaire), principale ressource en eau de la région.

Cette connaissance est aujourd'hui partagée avec les scientifiques wallons pour élargir les programmes au territoire transfrontalier.



## CAPS ET MARAIS D'OPALE

### Vers de nouvelles formes d'organisation des territoires

Dans le cadre du SAGE Audomarois, et eu égard à l'intérêt régional pour la ressource en eau souterraine de ce territoire, il a été décidé de nouvelles formes d'organisation pour l'exploitation future de cette ressource.

D'une part, il s'agit dorénavant d'assurer une coordination de la politique de prospection de nouvelles ressources, entre les différents syndicats (qui exercent une compétence dans le domaine de l'eau) et les industriels, dans un souci de mutualisation des moyens et de cohérence dans la gestion des milieux naturels.

D'autre part, sur la base de références cartographiques inscrites au titre du SAGE, la création de parcs hydrogéologiques est affirmée, pour préserver ces espaces de tout usage incompatible avec l'enjeu de la préservation de la qualité des eaux souterraines et pour soulager les secteurs surexploités.



### Actions pour la sauvegarde de la ressource en eau

# Les Parcs dans la trame verte et bleue régionale

**L**a politique régionale de Trame verte et bleue (TVB) proposée par le Conseil régional Nord-Pas de Calais repose sur le constat que les milieux naturels sont répartis de manière hétérogène dans la région. Ce schéma régional d'orientations vise à renforcer les connexions écologiques entre ces zones d'intérêt écologique par le biais de corridors (haies, fossés, etc.).

*Cette politique liée au schéma régional d'aménagement durable du territoire s'inscrit dans une volonté de mise en œuvre des trois grands principes de développement durable :*

**1 • environnement** : reconquête de la biodiversité, gestion raisonnée des ressources naturelles, renatu-

*ration de l'espace, lutte contre le changement climatique,*

**2 • social** : réponse à la demande d'espaces verts de la part de la population (création d'espaces d'aménités),

**3 • économique** : maintien de l'agriculture et développement du tourisme durable.

*Ce schéma régional d'orientations repose, sur des zones d'intérêt écologique (cœurs de nature), sur l'identification des menaces connues et les possibilités de création ou de renforcement de la connectivité (corridors écologiques) entre les cœurs de nature.*

*Les milieux aquatiques (les cours d'eau et en particulier les zones humides) sont un enjeu important de la TVB par leur contribution aux réseaux de milieux naturels. Ce sont indéniablement des cœurs de nature qui concentrent une part élevée du patrimoine na-*

*tural régional. D'autre part, ils jouent un rôle de corridor considérable.*

*Les 3 Parcs représentent 24 % du territoire régional et 30% des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique régionales. Les Parcs sont au cœur de l'application de la Trame verte et bleue par leurs actions sur le terrain. Dans le contexte actuel de renouvellement des chartes des Parcs, un accent particulier a été porté sur la définition des maillages écologiques liés à l'eau et les orientations visant à les renforcer. Les continuités naturelles avec la Belgique sont également étudiées en vue de trames écologiques transfrontalières.*

*Les expérimentations réalisées au sein des 3 Parcs constituent un point d'ancrage pour un élargissement au reste de la région et un transfert méthodologique auprès des acteurs intéressés.*



## Quelques exemples d'actions en faveur du « bleu » de la Trame verte et bleue

■ **préservation des zones humides** : les Parcs mènent des actions de gestion conservatoire des secteurs humides d'intérêt écologique (cœurs de nature) de leurs territoires au travers de plans de gestion des habitats et des niveaux d'eau, en partenariat avec les acteurs concernés du territoire. L'inventaire et la cartographie des zones humides sont également mis en œuvre.

■ **gestion des cours d'eau** : l'action des Parcs sur ces milieux vise à mettre en place une gestion raisonnée des cours d'eau (techniques douces d'entretien des ripisylves, par exemple), limiter le risque d'inondation (réhabilitation ou création de zones d'expansion de crues) et réhabiliter la libre circulation des espèces animales (passes à poissons, etc.). Il s'agit d'assurer les continuités écologiques.

■ **restauration des réseaux de mares** : les trois Parcs se sont fortement investis dans des programmes de restauration des mares prairiales afin de préserver ces petits cœurs de nature liés aux activités agricoles ou cynégétiques.



## Les Parcs, partenaires naturels de l'action de l'agence de l'eau sur le terrain

Depuis son origine et selon le principe « fondateur » de la concertation, l'Agence de l'Eau Artois Picardie travaille en relation avec des acteurs de terrains.

Aujourd'hui, en accompagnement de la sensibilité croissante à la problématique de l'eau, on assiste à une prodigieuse montée en nombre d'organismes publics ou privés qui interviennent dans le domaine de l'eau. Tout un réseau s'est ainsi créé dans lequel l'Agence de l'Eau a dû largement s'impliquer et avec lequel elle entretient des relations suivies.

De part la taille du territoire d'action de l'Agence et de l'historique des Parcs naturels régionaux, très tôt des premiers partenariats ont permis la réalisation d'études, de projets pédagogiques, de maîtrise d'ouvrage. Toutes ces actions ont permis de mailler les idées et les projets, pour une politique de l'eau, basée sur la connaissance des enjeux et des particularités locales et qui s'exerce dans le respect des compétences de chacun.



# Les Parcs et la politique de l'eau en Artois-Picardie

## Une politique de l'eau adaptée aux territoires

*La ressource en eau doit satisfaire en qualité et en quantité les besoins des activités humaines : eau potable, santé, industrie, agriculture, pêche, tourisme, transport, etc.*

*Or, les activités humaines et économiques ont progressivement influencé le cycle naturel de l'eau puisqu'elles ont nécessité la construction d'infrastructures artificielles, généré des pollutions de diverses natures, des prélèvements sur la ressource en eau et des aménagements du territoire.*

*Le changement climatique et l'évolution des besoins de la société constituent autant de pressions supplémentaires sur la gestion de l'eau.*

*La politique de l'eau identifie les enjeux environnementaux et socio-économiques.*

*C'est dans ce contexte et pour répondre aux défis d'une gestion durable de l'eau qu'une logique de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques a été instaurée par le législateur français.*

*La politique de l'eau s'est construite au plus près des réalités locales de l'eau. Ainsi pour chaque bassin hydrographique un SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) permet une gestion concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.*

*Ce document de planification décentralisée bénéficie d'une légitimité publique et d'une portée juridique. Il définit pour une période de 6 ans les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre.*

*Le SDAGE intègre les objectifs fixés par la Directive Cadre Eau qui fixe, pour tous les Etats membres, un objectif d'atteinte du bon état pour tous les milieux aquatiques d'ici 2015.*

*Seules, trois particularités peuvent reporter cette échéance : la durée des chantiers, des conditions naturelles difficiles ou un coût important pour les travaux à réaliser.*





## Un constat et des propositions du Comité de bassin Artois-Picardie pour l'avenir de l'eau

Fin 2009, le Comité de bassin approuvera le nouveau SDA-GE actuellement soumis à la consultation du public.

Huit thèmes forts, auxquels sont associées les propositions d'actions, sont mis en exergue. Ils ont été retravaillés pour être soumis à la consultation du public, telle qu'elle est prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Eau. Cette consultation permettra de recueillir l'avis de tous les citoyens sur la stratégie que chaque Comité de Bassin français propose pour retrouver la qualité des milieux aquatiques.

### 1) Des milieux naturels pollués

Les propositions d'actions consistent essentiellement à améliorer la collecte et le traitement de toutes les pollutions.

### 2) Des inondations de plus en plus préjudiciables

Les propositions d'actions consistent essentiellement à aménager le territoire dans le respect du cycle naturel de l'eau.

### 3) Concilier les usages de l'eau

Les propositions d'actions sont de modifier les comportements vis-à-vis de la ressource disponible.

### 4) Garantir l'eau potable

Les propositions d'actions s'articulent autour de l'intensification de la protection de la nappe d'eau souterraine qui alimente 95% de nos besoins.

### 5) Préserver la reconquête de la qualité des eaux du littoral

Les propositions d'actions concernent la prévention des pollutions accidentelles, les équipements des installations portuaires et touristiques et l'épuration des eaux usées.

### 6) Le maintien et l'amélioration de la biodiversité

Les propositions d'actions concernent la restauration des cours d'eau et des zones humides.

### 7) L'accumulation des pollutions anciennes

Les propositions d'actions concernent le traitement des sédiments toxiques accumulés au fond des cours d'eau.

### 8) L'information et la concertation

Les propositions d'actions concernent le développement de l'intérêt pour l'eau et un meilleur partage de la connaissance de l'eau.

Pour retrouver partout, dans le Bassin Artois-Picardie, le bon état de l'eau d'ici 2027, les moyens financiers à mobiliser sont estimés à 4,7 milliards d'euros.

Le Comité de bassin Artois-Picardie s'engage sur les pourcentages de masses d'eau qui atteindront le bon état en 2015, en 2021 ou en 2027.



**« L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel ».**

Directive Cadre Européenne sur l'eau du 23 octobre 2000.

**« Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement ».**

Charte de l'environnement, article 2, établie par la loi constitutionnelle du 1er mars 2005.



(100% = le bon état de toutes les eaux)

## La préservation de la ressource et des milieux aquatiques

En terme de préservation de la ressource, les enjeux majeurs de demain sont de :

- diminuer la pression anthropique sur la ressource en eau et les milieux aquatiques (rejets, raccordement et conformité de l'assainissement, pollution diffuse, gestion des eaux pluviales, libre écoulement des eaux, plantes invasives, etc.),
- favoriser la solidarité entre les territoires « bénéficiaires » de la ressource et territoires « gestionnaires, contraints, etc. »

### La recherche scientifique appliquée

Les missions d'expérimentation et d'innovation des Parcs en font des laboratoires d'application des programmes de recherche. La collaboration entre les Parcs, les universités, les centres de recherche et le Conseil régional sont à développer. Les sujets d'investigations sont variés (évolutions climatiques, sites et sols pollués, disponibilité de la ressource en eau, évolution de l'urbanisation, aménagement du territoire).



# Les enjeux de demain

### La pédagogie à l'environnement

Il convient de donner à chaque citoyen les moyens d'appréhender et de comprendre les enjeux de l'eau sur son territoire afin qu'il puisse prendre conscience de son impact sur la ressource en eau et qu'il devienne à son tour acteur de la gestion équilibrée et économe de cette ressource naturelle.

Fort de son expérience en la matière, chaque Parc devra s'attacher à offrir un panel d'outils adaptés aux différentes catégories de public : grand public, enfants, handicapés, techniciens, élus, personnels d'entreprises, etc.





## La compatibilité des SAGE avec les autres documents de planification territoriale

*Premier SAGE approuvé sur le bassin Artois-Picardie, le territoire du Boulonnais a suscité une réflexion sur les nouvelles conditions de partenariat qu'il convenait de mettre en place, pour que la politique de l'eau, telle qu'elle a été définie par les acteurs locaux, soit mise en oeuvre avec la meilleure efficacité.*

*Une première étape a consisté à créer de nouvelles structures administratives dotées de compétences jusqu'alors non assumées par les collectivités existantes, de sorte à répondre à l'ensemble des enjeux d'une gestion équilibrée de la ressource.*

*Une deuxième étape a porté sur la rédaction de conventions entre les différents maîtres d'ouvrage qui souhaitent se donner les moyens d'une bonne articulation de leurs projets respectifs et de leurs actions, en fixant des règles d'une répartition des rôles dans un souci de complémentarité.*

*La CLE, (Commission locale de l'eau), instance indépendante poursuit sa mission de "gardien du temple" et de coordonnateur de la mise en oeuvre du SAGE. Les mêmes dispositions ont été prises pour le territoire de l'Audomarois.*

*Ce partenariat devra à terme être élargi à d'autres instances de manière à faciliter la mise en compatibilité des orientations du SAGE avec les politiques publiques hors domaine de l'eau, et principalement celles qui portent sur l'urbanisme, les transports et, en général, l'aménagement du territoire (SCOT (Schéma de cohérence territoriale), PLU (Plan local d'urbanisme)).*



### Le travail à l'échelle transfrontalière

*En Scarpe-Escaut, dans le contexte du Parc transfrontalier du Hainaut, comme en Avesnois, l'expérimentation du travail transfrontalier place les Parcs au cœur des enjeux européens de demain :*

- *harmonisation des inventaires et connaissances scientifiques,*
- *collaboration des équipes techniques françaises et wallonnes,*
- *mise en réseau des gestionnaires pour entretenir les cours d'eau ou lutter contre les pollutions,*
- *mise en place de méthodologies communes de gestion des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides, étangs, etc.).*

contact@enrx.fr  
www.enrx.fr

espaces  
naturels  
régionaux  
Nord-Pas de Calais



6, rue du Bleu Mouton  
BP 73 - 59028 LILLE CEDEX  
métro : République  
Tél : +33(0)3 20 12 89 12  
Fax : +33(0)3 20 12 89 39



Parc  
naturel  
régional  
de l'Avesnois



Parc  
naturel  
régional  
des Caps et  
Marais d'Opale



Parc  
naturel  
régional  
Scarpe - Escaut

FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DU NORD-PAS DE CALAIS

partenaire de :



Parcs  
naturels  
régionaux  
de France



**UICN**  
Union mondiale pour la nature

Éditrice et directrice de la publication : Espaces naturels régionaux  
représentée par Anne-Marie Stiévenart, présidente

Rédaction : Fabien Brimont, Caroline Delelis, David Moulin,  
Hervé Naulin, Perrine Paris

Christine Dericq, Agence de l'Eau Artois-Picardie

Photographies : Pierre Cheuva, Olivier Delvaux, Samuel Dhote,  
Marc Grzemeski, Gilles Pottier

Design graphique : Gilles Pottier

Impression : Nord'Imprim (Steenvoorde)

Dépôt légal : juin 2008

Édition imprimée sur papier écologique, alliant qualité d'image  
et respect de l'environnement.



**Pas-de-Calais**  
Conseil Général